EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le 03.07.2023

ID: 089-200039642-20230620-59 2023-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT E

Le vingt juin deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} vice-président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

D'AVALLON

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette. Cruzv-I, e-Châtel: M. BRIGAND Jean-Pierre, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. LAVINA Xavier, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky. Saint-Martin-Sur-Armancon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. DE DEMO Paul, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, Mme ELBACHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. SOEHNLEN Pascal, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques,

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 55
- Absent(s): 8
- Pouvoir(s): 12
- Votants: 67

Excusés ayant donné pouvoir : Chassignelles : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Epineuil : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE EUSTACHE Françoise), Flogny La Chapelle : M. CAILLIET Jean-Bernard (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude), Gland : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), Sambourg : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Tonnerre : M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Trichey : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).

Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine. Yrouerre: M. PIANON Maurice.

<u>Absents excusés</u>: <u>Argentenay</u>: M. TRONEL Michel, <u>Baon</u>: M. CHARREAU Philippe, <u>Flogny La Chapelle</u>: Mme DRUJON Nathalie, <u>Tonnerre</u>: Mme AGUILAR Dominique, <u>Villon</u>: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

Délibération n° 59-2023

Absents non excusés: Lézinnes: M. BRUMEAUX Michel, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya, M. HAMAM Nabil.

Secrétaire de séance : M. LEMAIRE Benjamin

Date de convocation: 14 juin 2023

Objet:

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Application du Droit des Sols (ADS)

Fonds Façade

Vu la délibération n° 86-2017 en date du 7 septembre 2017 instaurant un dispositif de soutien à l'investissement type « Fonds Façades » par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés » approuvé le 7 septembre 2017 et renouvelé le 2 avril 2019,

Vu la délibération n° 106-2021 en date du 25 novembre 2021 modifiant le règlement d'intervention « soutien communautaire en complément des fonds façades communaux et dispositifs assimilés »,

Vu la délibération n° 2022/208 en date du 10 octobre 2022 de la commune de Tonnerre accordant une subvention de 1 976,00 €.

au, au

Considérant la demande de subvention reçue le 2 mai 2023 par titre du fonds façade pour un immeuble sis

Considérant que les travaux de rénovation sur ledit immeuble sont conformes au règlement d'intervention,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Publié le 03.07.2023

ID: 089-200039642-20230620-59_2023-DE

Considérant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses:

Recettes

(*15 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 2 000 € ou 200 % de l'aide communale si son montant est inférieur à 1 000 euros).

67 pour

\$100 July

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

0 contre

0 abstention

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 846,90 € à la société

AUTORISE Madame la présidente ou son représentant ayant reçu délégation à faire procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le président de séance, Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} Vice-président Le secrétaire de séance, Monsieur Benjamin LEMAIRE

THE DE COMM

Le vice-président :

the state of the s

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).